



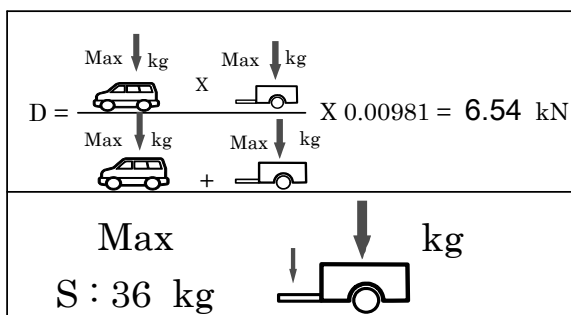
NOTICE DE MONTAGE ATTELAGE
CITROEN C3 PLURIEL

N° CE : e11*94/20*5151*00



BOISNIER SAS

REF.: 01164P



REF.: 01164P

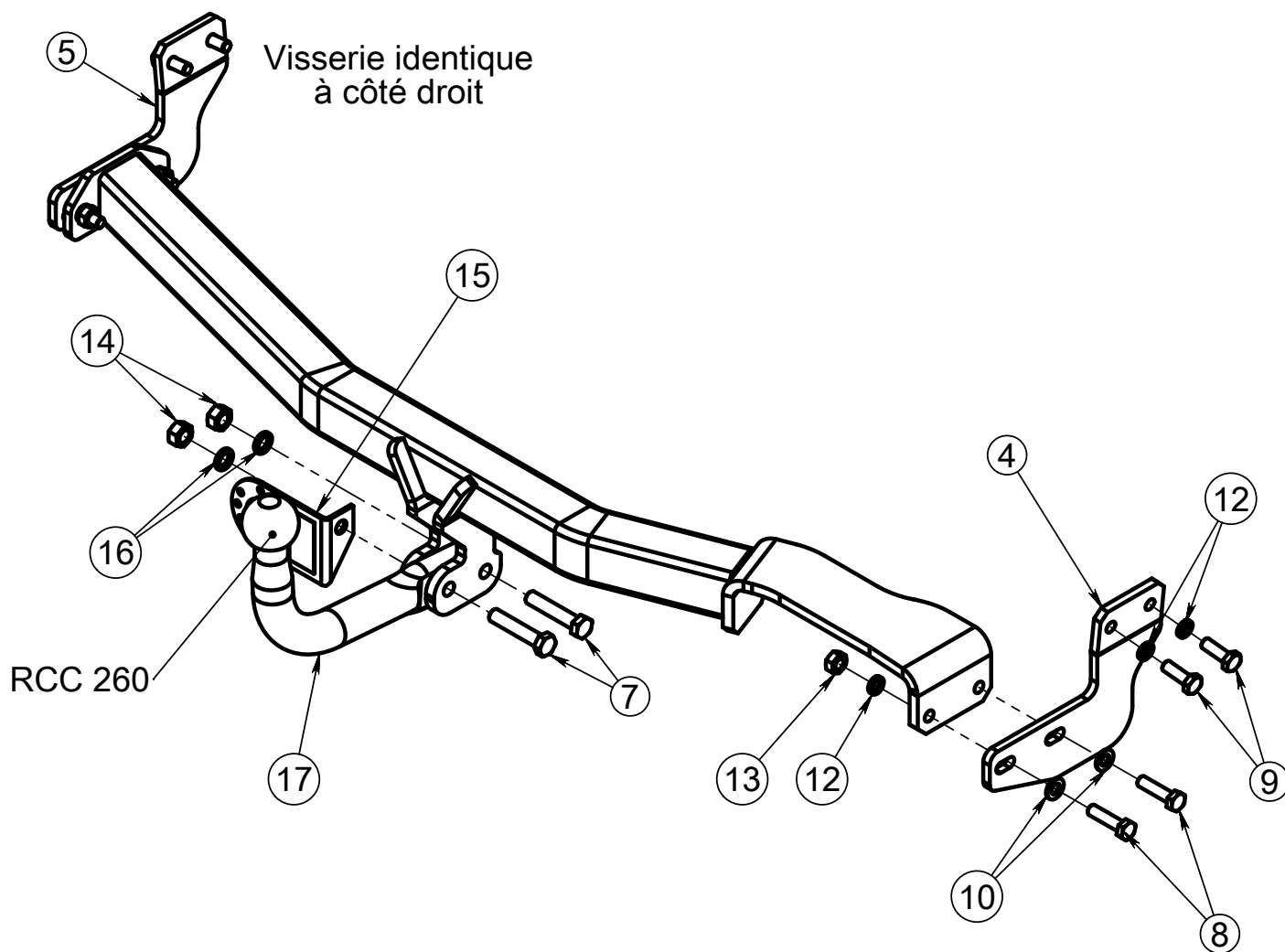
Démontage pare chocs :
Trous à réaliser :

NON
NON

Découpe :
Découpe visible :













NON

- Dévisser le support de pot d'échappement.
 - Découvrir les trous taraudés, sur les extérieurs arrière des longerons.
 - Enlever éventuellement les mastics gênants.
 - Présenter les bras droit et gauche et immobiliser avec la visserie fournie conformément au schéma ci contre.
 - Présenter la traverse et immobiliser avec la visserie fournie conformément au schéma ci contre. Ecraser le cache en mousse avec le tube.
 - Bloquer toute la visserie (voir tableau des couples de serrage).
- Raccorder le faisceau électrique.
- Rémonter les éléments à l'inverse.



VISSERIE : Diamètre	8	10	12	14	16
Couple de serrage daN.m C.L 8.8	2.3	4.5	8.0	13.0	19.0
C.L 10.9	3.2	6.5	11.0	17.5	27.0

REF.: 01164P

Schéma	Rep.	C3 pluriel/Quantité	DESIGNATION	CODE
	4	1	BRAS DROIT	0116440
	5	1	BRAS GAUCHE	0116441
	7	2	vis DIN 931 M12x60 zn	700.00.12060
	8	4	vis EF DIN 933 M10x40 zn	700.03.10040
	9	4	vis EF DIN 933 M10x30 zn	700.03.10030
	10	4	rondelle 10,5x20x2 DIN125A	700.34.10520020
	12	8	rondelle GROWER M10 DIN128A zn	700.20.10
	13	4	écrou H DIN 934 M10	700.22.10
	14	2	écrou H DIN 934 M12	700.22.12
	15	1	Prise pliée	PRISE PLIEE
	16	2	rondelle GROWER M12 DIN128A zn	700.20.12
	17	1	ROTULE COL DE CYGNE	001026

POSE : INFORMATIONS GENERALES

- Nous vous conseillons vivement de lire attentivement le manuel d'utilisation de votre véhicule, sur le sujet, et la notice de montage de la ferrure d'attelage, puis de repérer les différents points de fixation avant d'entreprendre la pose.
- Sur une coque de véhicule des écarts de montage ou de soudage étant courants, il est nécessaire de présenter l'attelage sous le véhicule avant d'effectuer le perçage des trous de fixation, éventuels.
- Le constructeur pouvant modifier un véhicule en cours d'année, nous avertir en cas d'impossibilité de montage.
- Afin d'obtenir des liaisons correctes entre le véhicule et sa ferrure d'attelage, il importe d'éliminer correctement les diverses surépaisseurs (mastics, cire, etc...) pouvant se trouver sur les surfaces concernées. Si nécessaire, protéger avec un produit antirouille les surfaces métalliques découvertes.
- Dans le cas où (le/les) anneaux de remorquage sont à supprimer, le remorquage se fera naturellement et avantageusement avec la ferrure d'attelage.
- Branchement électrique, 1 schéma de câblage est joint au faisceau standard livré avec la ferrure.
- Pour les véhicules équipés d'un ordinateur de bord ou d'une centrale électronique de contrôle, avec ou sans système SYP (synthèse parole), consulter et respecter la notice spécifique contenue dans le manuel d'entretien du véhicule, à défaut se procurer cette notice auprès du concessionnaire.

RECOMMANDATIONS GENERALES D'UTILISATION :**- INDICATIONS PORTEES SUR LA PLAQUE CONSTRUCTEUR :**

S = Charge **MAXIMUM VERTICALE** sur la rotule de l'attelage, autorisée par le constructeur du véhicule.

↓ = Charge tractable **MAXIMUM** autorisée, pour le type de véhicule le plus puissant de la gamme.

- Pour connaître le poids tractable MAXI. autorisé pour votre véhicule, consulter votre carte grise.
- PTR (Poids Total Roulant) moins PTC (Poids Total en Charge) donne le poids de la remorque en charge (Poids tractable maxi).
- A 50 X : Classification européenne de ce type d'attelage
- e2 : Pays d'homologation 2 = FRANCE
- D : Charge d'essai d'homologation.
- CE : N° d'homologation européenne.
- : Date de fabrication.

- VISSERIE :

Resserrer toute la visserie après 500 kms de traction.

NOTA : le poids réel de la remorque attelée derrière un véhicule ne peut dépasser de plus de 30 % le poids réel de celui-ci (article R 54.1).

-UTILISATION EN TOUT TERRAIN :

Dans ce cas d'utilisation, la charge tractable maxi doit être diminuée de 50 % en adoptant une conduite la plus souple possible et en limitant la vitesse suivant la configuration du terrain à un maximum de 30 km/h.

- GARANTIE :

Nos ferrures d'attelage sont garanties 2 ans (à partir de la date de montage d'origine et condition de montage et d'utilisation correcte).